

## FICHE ACTION 6 : AIDE A L'INFORMATISATION DES BIBLIOTHEQUES

### OBJECTIF

Le département de la Meuse propose de doter les bibliothèques des communes ou EPCI qui le souhaitent d'un poste informatique. Cette aide permet aux bibliothèques de devenir partenaires du catalogue informatisé des bibliothèques de la Meuse.

Ce dispositif permettra d'offrir aux usagers des bibliothèques, l'ensemble des ressources des bibliothèques du département, la richesse d'information des bibliothèques numériques et des web services proposés sur Camélia55.

En outre, grâce à cette dotation le personnel des bibliothèques aura accès de sa bibliothèque (sous conditions bien sûr d'un abonnement à Internet) :

- au catalogue en ligne de la BDM
- aux catalogues des autres bibliothèques du département
- aux ressources numériques proposées par la BDM
- pourra réserver des documents en ligne
- pourra présenter les informations pratiques et animations de sa bibliothèque
- pourra informatiser la gestion de documents et notamment les prêts

**BENEFICIAIRES** : Les communes, EPCI ou groupement d'EPCI

**CONDITIONS D'OCTROI** : Les communes doivent répondre aux critères suivants :

- Disposer d'un local spécifique dédié aux activités de la bibliothèque accessible à tous
- Désigner un responsable bénévole ou salarié
- Rendre compte de l'activité de la bibliothèque en remplissant le rapport annuel des statistiques
- Encourager l'équipe de la bibliothèque à suivre les formations proposées par la Bibliothèque départementale
- Ouvrir la bibliothèque au moins 4 heures par semaine en privilégiant les horaires les plus adaptés au territoire
- Prendre en charge l'abonnement à Internet des bibliothèques associatives ou communales ainsi que les frais de maintenance en cas d'installation du logiciel de gestion de bibliothèque
- Mettre en accès libre à la population (personnes inscrites ou non) le poste informatique pour consultation et formation
- Organiser des formations à la demande pour les lecteurs de la bibliothèque

### Modalités d'intervention

- Choix du poste informatique sur catalogue de l'UGAP
- Installation et formation du personnel par la BDM

### Composition du dossier :

- Délibération du Conseil municipal ou communautaire pour la création de la bibliothèque
- Formulaire à remplir

Contact :

Claude Gridel

[Claude.gridel@meuse.fr](mailto:Claude.gridel@meuse.fr)

03 29 45 68 52